



Municipalité de Saint-Aimé

Aux contribuables de la Municipalité

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 401-2023 VISANT L'ABROGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 331-2011 RELATIF À UNE AIDE FINANCIÈRE REMISE AUX PARENTS DE NOUVEAU-NÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, Karine Lussier, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Aimé, de l'entrée en vigueur du Règlement numéro 401-2023 concernant l'abrogation du règlement numéro 331-2011 relatif à une aide financière remise aux parents de nouveau-né sur le territoire de la Municipalité, adopté lors de la séance ordinaire tenue le **3 juillet 2023**.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau municipal sis au 398, montée Sainte-Victoire à Saint-Aimé, du lundi au jeudi aux heures régulières d'ouverture du bureau municipal.

Donné à Saint-Aimé, ce **4 juillet 2023**.

Karine Lussier
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Karine Lussier, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Aimé, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la loi, le **4 juillet 2023**.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce **4 juillet 2023**.

Karine Lussier
Directrice générale et greffière-trésorière